

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Paul BESOMBES, Christophe GSELL (P. M. CHAUVOIS)

Absents non excusés : Amélie NAUDOT

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20241216_1

Présents : 26

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée des décisions suivantes (**les documents non joints en annexe peuvent être consultés dans leur intégralité sur la plateforme <http://ouistreham.e-legalite.com> et/ou auprès du service émetteur, sur demande établie auprès de la Direction Générale des Services.**) :

domaine	Compétence (réf. délégation)
■ COMMANDE PUBLIQUE	4° préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres , ainsi que de leurs avenants , lorsque les crédits sont inscrits au budget
➤	2024ST05 «AP AMENAGEMENT DE PARKINGS (PETITS TRAVAUX DE VOIRIE) – ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX» : Accord cadre de travaux à bons de commande attribué à l'entreprise COLAS - ZI Rue de l'avenir, 14650 CARPIQUET - avec maximum de 240 000.00 €T.T.C./an et reconductible 3 fois. Soit une durée totale de 4 ans. Notifié le 19/11/2024.
➤	2024ST05 « TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION POUR LA CREATION D'UN POLE RAQUETTES »
	Lot n°1 - voirie, réseaux divers, espaces verts, mobiliers : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise MARTRAGNY – 14960 SAINT COME DE FRESNE - pour un montant de 307 542.60€TTC. Notifié le 26/11/2024
	Lot n° 2 - curage - démolition - fondations profondes - gros œuvre : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise ABSIS BERTIN CONSTRUCTION – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON - pour un montant de 1 239 223.15€TTC. Notifié le 26/11/2024
	Lot n°3 : charpente bois - ossature bois - bardage bois : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise PASQUER SAS – 14650 CARPIQUET - pour un montant de 464 400.00€TTC. Notifié le 26/11/2024
	Lot n°4 : couverture étanchéité - bardage métallique : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise SEB FOUCAULT – 14310 VILLERS BOCAGE - pour un montant de 1 226 516.48€TTC. Notifié le 26/11/2024
	Lot n°5 : charpente - métallerie – serrurerie : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise SNM – 14790 MOUEN - pour un montant de 382 772.40€TTC. Notifié le 26/11/2024
	Lot n°6 : murs rideaux - menuiseries extérieures aluminium : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise CPL BOIS – 14400 BAYEUX - pour un montant de 76 160.62€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise HARET DECO – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON - pour un montant de 599 841.35€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n° 8 : plâtrerie sèche - plafonds suspendus : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise DESBONT SARL – 14760 BRETTEVILLE SUR ODON - pour un montant de 101 096.86€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°9 : carrelage - faïence : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise BONAUD – 27000 EVREUX - pour un montant de 72 947.23€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°10 : sols souples - peinture – nettoyage : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise GILSON SAS – 14460 COLOMBELLES - pour un montant de 59 066.20€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°11 : Sols sportifs : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise SPORTINGSOLS – 85250 SAINT FULGENT - pour un montant de 120 443.93€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°12 : Electricité : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise SELCA – 50440 LA HAGUE - pour un montant de 179 559.98€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°13 : plomberie - chauffage – ventilation : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise CELFY – 14123 CORMELLES LE ROYAL - pour un montant de 387 441.54€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot n°14 : ascenseurs : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise CFA DIVISION DE NSA – 44590 DERVAL - pour un montant de 29 400.00€TTC. Notifié le 26/11/2024

Lot 15 : photovoltaïque : MAPA de travaux attribué à l'Entreprise SNEF – 14120 MONDEVILLE - pour un montant de 85 183.50€TTC. Notifié le 26/11/2024

- **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEMOLITION DE BATIMENTS ET LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT NEUF SUR ESPLANADE LOFI – 2024 AU 01 - avenants 1 à 3 :** avenants en plus-value signés avec la Sarl ATELIER BONOBO – 18 Ruelle Saint Michel, 14290 VALORBIQUET – dans le cadre du MAPA de maîtrise d'œuvre pour un montant de 65 289.60€TTC y compris mission OPC, Notifié le 04/06/2024

Avenant n°1 – APS : Le présent avenant a pour motif de redéfinir le montant la part de l'enveloppe affectée aux travaux au stade de la mission APS pour mise en conformité avec le PPMR surélévation générale du bâtiment, rajout de sanitaires dans les locaux, ajout de besoins en électricité courant fort et courant faible. Montant de l'avenant 1 : 15 242.89€TTC

Avenant 2 – Mission complémentaire : Le présent avenant intègre une mission complémentaire relative à un accompagnement technique sur la problématique des réseaux. La démolition du bâtiment existant impacte les réseaux sur le périmètre du projet et de manière plus large sur l'esplanade Lofi, faisant elle aussi l'objet d'un projet d'aménagement. L'accompagnement complémentaire vise à gérer l'interface bâtiment/esplanade en termes de réseaux. Montant de l'avenant 2 : 3 360.00€TTC. Notifié le 19/11/2024

Avenant 3 – APD : Le présent avenant a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'approbation de l'A.P.D par le maître d'ouvrage. Notifié 22/11/2023

Enveloppe prévisionnelle Co : 640 000.00 € H.T

Taux de rémunération : 7.72 % = 49 408.00€HT

Enveloppe prévisionnelle Co suite à l'APS (avenant 1) : 804 539.03 € H.T

Taux de rémunération : 7.72 % = 62 110.42€HT

Coût prévisionnel C suite à approbation de l' A.P.D (avenant 3) : 851 039.03€ H.T

Taux de rémunération : 7.72 % Montant HT : 65 700.21 €

Nouveau montant du marché maitrise d'œuvre mission de base + mission complémentaire OPC + mission complémentaire technique :

Montant mission HT :	65 700.21 €		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 5 000.00 €	% d'écart introduit par l'avenant :	+ %
Montant de l'avenant n°2 HT :	+ 2 800.00 €	% d'écart introduit par l'avenant :	+ %
Nouveau montant du marché HT :	73 500.21 €		
tva	14 700.04 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E.legalite.com

VILLE DE OUISTREHAM-RIVA-BELLA

Registre des Délibérations

AP20241216_1

Du 16 décembre 2024

CM6.2024



99_DE-014-2114 04884-20241216-AP20241216_

Nouveau montant du marché TTC **88 200.25€**

% d'écart introduit par l'avenant : %

- **FOURNITURE ET POSE D'UNE SIGNALISATION TOURISTIQUE – 2024 PVD01 - avenants 1 et 2** : avenants en plus-value signés avec l'ENTREPRISE LACROIX CITY (Nouvelle dénomination commerciale : KELIAS) - 6 Impasse du bourrelier, 44801 SAINT HERBLAIN – pour la commande d'une lame supplémentaire dont le montant est dans le BPU pour un montant de 137.90€HT (av.1) et l'impression numérique sur film pour nouveaux panneaux (av.2)

Nouveau montant du marché + avenants 1 et 2 :

Montant mission HT :	29 996.40 €		
Montant de l'avenant n°1 HT :	+ 137.90 €	% d'écart introduit par l'avenant :	+ %
Montant de l'avenant n°2 HT :	+ 778.94€	% d'écart introduit par l'avenant :	+ %
Nouveau montant du marché HT :	<u>30 913.24€</u>		
<i>tva</i>	6 182.64€		
Nouveau montant du marché TTC	37 095.88€		
% d'écart introduit par l'avenant :		%	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Remain BAILL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.